

LISTE DES PIECES A PRODUIRE POUR LES DELITS ROUTIERS

(à nous transmettre par mail et à apporter en version papier le jour de l'audience)

- **Carte d'identité**
- **Relevé d'information intégral** (à demander à la préfecture avec la copie de votre permis de conduire et une enveloppe timbrée)
- **Convocation devant le tribunal**
- **Avis de rétention du permis de conduire + Arrêté préfectoral de suspension administrative du permis de conduire**
- **Si conduite sous stupéfiants ou CBD**: analyses indiquant l'absence de stupéfiants dans l'organisme (si possible une par mois) + Attestations de votre entourage indiquant que vous n'êtes pas dépendant aux stupéfiants, que la consommation était occasionnelle et qu'elle a cessé depuis les faits. Si CBD : preuve d'achat et/ou ordonnance.
- **Si conduite sous alcool** : analyses indiquant l'absence d'alcool dans l'organisme (si possible une par mois) + Attestations de votre entourage indiquant que vous n'êtes pas dépendant à l'alcool, que la consommation était occasionnelle et qu'elle a cessé depuis les faits (attestations de témoins sur le modèle à télécharger sur notre site internet avec la copie recto verso de la carte d'identité du témoin)
- **Si récidive** : certificat de cession du véhicule ayant servi à commettre l'infraction + copie du jugement ou de l'ordonnance vous ayant condamné une première fois
- **Si conduite sans permis** : copie du jugement ou de l'ordonnance ayant annulé votre permis ou Arrêté préfectoral de suspension administrative du permis de conduire
- **Copie du livret de famille si enfants**
- **Justificatifs de revenus** (dernier avis d'imposition, dernière fiche de paie ou attestation de droits pôle emploi)
- **Justificatifs de charges** : quittance de loyer, tableau d'amortissement de crédit, jugement ou convention de divorce si contribution à payer aux enfants
- **si votre permis est indispensable à l'exercice de votre activité professionnelle** : devis et factures de contrats en cours d'exécution, attestations de votre entourage (sur le même modèle qu'indiqué plus haut) indiquant qu'il leur est impossible de vous amener sur votre lieu de travail + copie des horaires de bus si ils ne correspondent pas à vos horaires de travail.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'EN CAS DE RECIDIVE DE CONDUITE SOUS STUPEFIANTS OU SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE L'ANNULATION DU PERMIS DE CONDUIRE ET LA CONFISCATION DU VEHICULE SONT AUTOMATIQUES CAR PREVUES PAR LA LOI.LA CONFISCATION PEUT ETRE EVITEE PAR MOTIVATION EXCEPTIONNELLE DU MAGISTRAT

